

DECISION N°7

**portant approbation de la convention constitutive modifiée du Groupe de Coopération sanitaire
« Structure Régionale d'Appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients et de
Coordination pour l'Amélioration des Pratiques Professionnelles en santé en Bretagne »
dénommé SRA-CAPPS Bretagne.**

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6133-1 et suivants.

Vu la loi n°2011-9940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé.

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination de Madame Elise NOGUERA en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne ;

Vu le décret n°2017-631 du 25 avril 2017 relatif à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'ARS Bretagne portant adoption du projet régional de santé, notamment le schéma régional d'organisation des soins en Bretagne ;

Vu la décision du 13 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Malik LAHOUCINE, Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Bretagne à compter du 13 février 2023 ;

Vu la décision d'approbation de la convention constitutive du GCS « Coopération pour l'Amélioration des Pratiques Professionnelles en Santé en Bretagne » du Directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne du 2 juillet 2013.

Vu la décision portant nomination de la structure régionale d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients (SRA) du Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne du 13 décembre 2018 ;

Vu les décisions modificatives n°1, n°2, n°3 n°4 et n°5 portant approbation de la convention constitutive modifiée par voie d'avenants, respectivement datées du 16 avril 2014, du 31 juillet 2015, du 12 septembre 2016, du 27 février 2019 et du 11 juillet 2022;

Vu la délibération de l'assemblée générale du GCS SRA-CAPPS Bretagne du 30 juin 2022, du 14 décembre 2022, du 21 juin 2023 et du 23 novembre 2023 portant adhésion de nouveaux membres ;

Considérant que l'objet de la convention constitutive ainsi modifiée, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du code de la santé publique.

DECIDE

Article 1^{er} : La convention constitutive modifiée du groupement de coopération sanitaire « Structure Régionale d'Appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients et de Coordination pour l'Amélioration des Pratiques Professionnelles en santé en Bretagne » dénommé SRA-CAPPS Bretagne est approuvée.

Article 2 : Le GCS SRA-CAPPS Bretagne a pour objet de promouvoir la culture de la sécurité des patients auprès des professionnels, quels que soient leur lieu et leur mode d'exercice, des secteurs sanitaire et médico-social ; il promeut une démarche active de coopération de ses membres sur les thématiques de démarche qualité et gestion des risques.

Article 3 : Les membres du GCS SRA-CAPPS Bretagne sont :

Centre hospitalier universitaire de Brest,	BREST
Centre hospitalier universitaire de Rennes,	RENNES
Centre hospitalier de Saint Brieuç,	ST BRIEUÇ
Groupe Hospitalier Rance Emeraude,	ST MALO
Centre hospitalier de Bretagne Atlantique,	VANNES
Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille (CHIC),	QUIMPER
Groupe hospitalier Bretagne Sud,	LORIENT
Centre hospitalier de Centre Bretagne	PONTIVY
Centre hospitalier Les Marches de Bretagne,	LES MARCHES DE BRETAGNE
Centre hospitalier de Redon-Carentoir,	REDON
Centre hospitalier de Vitré,	VITRE
Centre hospitalier de La Guerche-de-Bretagne,	LA GUERCHE DE BRETAGNE
Centre hospitalier de Fougères,	FOUGERES
Centre hospitalier de Lesneven,	LESNEVEN
Centre hospitalier de la Presqu'île de Crozon,	PRESQU'ILE DE CROZON
Centre hospitalier des Pays de Morlaix,	MORLAIX
Centre hospitalier de Lannion,	LANNION
Centre hospitalier de Guingamp,	GUINGAMP
Centre hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre,	LAMBALLE
EPSM Sud Bretagne - CH de Caudan,	CAUDAN
Centre hospitalier de Guémené-sur-Scorff,	GUEMENE SUR SCORFF
Hôpital d'Instruction des Armées Clermont Tonnerre	BREST
Centre hospitalier de la Roche-aux-Fées,	JANZE
Centre hospitalier de Douarnenez,	DOUARNENEZ
Centre régional de lutte contre le cancer Eugène Marquis,	RENNES
Centre hospitalier de Brocéliande,	MONTFORT SUR MEU
Centre hospitalier Alphonse Guérin,	PLOERMEL
Centre hospitalier de Josselin,	JOSSELIN
Centre hospitalier de Malestroit,	MALESTROIT
Centre hospitalier de Lanmeur,	LANMEUR
Centre hospitalier Le Grand Fougeray,	LA GRAND FOUGERAY
Centre hospitalier Le Palais,	BELLE-ILE
Centre hospitalier de Landerneau,	LANDERNEAU
Fondation Ildys,	BREST
Centre hospitalier Hôtel Dieu,	PONT L'ABBE

Clinique mutualiste de la Porte de l'Orient,	LORIENT
HAD Aven à Etel,	LORIENT
Etablissement de santé Le Divit,	PLOEMEUR
Clinique mutualiste La Sagesse,	RENNES
HSTV - Polyclinique St Laurent,	RENNES
HSTV - Etablissement Baguer Morvan,	BAGUER MORVAN
HSTV - Hôpital Bain de Bretagne,	BAIN DE BRETAGNE
Pôle gériatrique rennais,	CHANTEPIE
Pôle St Héliier,	RENNES
Fondation St Jean de Dieu	ST BRIEUC
Centre hospitalier Spécialisé Bon Sauveur,	BEGARD
Association hospitalière de Bretagne,	PLOUGUERNEVEL
Résidence Kérampir,	BOHARS
Centre Hélio Marin,	PLERIN
Centre médical et pédagogique - Beaulieu,	RENNES
Clinique Saint Yves,	RENNES
Centre de post-cure La Thébaudais,	RENNES
Centre de soins de suite et de réadaptation addictologie L'Escale,	RENNES
Association Clinique St Joseph,	COMBOURG
EHPAD Résidence Pierre et Marie Curie,	RETIERS
Maison de retraite St Michel,	LIFFRE
Résidence La Parentèle,	DOL DE BRETAGNE
EHPAD Le Clos d'Orrière,	VERN SUR SEICHE
Maison de retraite Alexis Julien,	PLOUDALMEZEAU
EHPAD Ty Pors Moro,	PONT L'ABBE
EHPAD Le Tronchet,	LE TRONCHET
EHPAD de la Baie d'Audierne,	AUDIERNE
EHPAD de Tremer,	PENESTIN
Association Anne Boivent,	FOUGERES
Résidence Le Clos St Martin,	RENNES
EHPAD Les Jardins du Castel,	CHATEAUGIRON
EHPAD Mont Leroux,	HUELGOAT
EHPAD La Villa Océane,	BELZ
Résidence Saint Cyr,	RENNES
EHPAD La Villa Tohannic,	VANNES
Résidence de l'Ize,	CORPS-NUDS
Résidence Notre Dame de Lourdes,	DOMALAIN
EHPAD Coat Kerhuel,	ERGUE-GABERIC
EHPAD La Sapinière,	INZINZAC-LOCHRIST
EHPAD Sainte Bernadette,	SAINT THEGONNEC
EHPAD Résidence Brocéliande,	PAIMPONT
EHPAD "Au bon accueil",	IFFENDIC
EPSM du Sud Finistère,	QUIMPER
EPSM Morbihan,	SAINT AVE
EHPAD Le chemin vert,	HEDE-BAZOUGES
EHPAD Résidence de l'Iff,	POMMERIT

EHPAD Beausoleil,
Centre hospitalier Guillaume Régnier,
Centre hospitalier Le Jeune,
HSTV - Maison St Joseph SSR,
CIAS Pays Fouesnantais,
CSSR Korn er Houët,
Association Les Genêts d'Or,
SSR Les châtelets,
EHPAD Villa St Joseph,
Pôle de réadaptation de Cornouaille,
Centre de réadaptation du Pâtis Fraux,
EHPAD Résidence Les Bruyères,
Institut de réadaptation du Cap Horn,
Centre hospitalier privé,
Polyclinique de Kério,
Hôpital Privé Sévigné,
Clinique Mutualiste de Bretagne
Polyclinique du Pays de Rance,
Polyclinique du Trégor,
URPS Médecins libéraux,
Association France Assos Santé,
EHPAD le Tréhélu,
Résidence Ker Joseph,
Clinique des Augustines,
CCAS de Brest,
HAD 35,
EHPAD Le Florilège,
EHPAD les Nymphéas,
GCS Clinique du Ter,
APF Bretagne,
Appui Santé Cornouaille,
Association pour l'hébergement et l'accompagnement des
personnes handicapées (ALAPH),
Résidence Parc an Id,
Clinique du Val Josselin,
EHPAD Maison St François,
CPR Billiers,
Clinique Saint-Joseph,
EHPAD Jardins du Perray,
EHPAD Grand Champ,
EHPAD Les Collines Bleues,
EHPAD Ti an Diskuizh,
EHPAD Ty Pen ar Bed,
EHPAD Résidence du Parmenier,
Maison Saint-Joseph,
EHPAD Maison des Rondines,
EHPAD Les Jardins d'Hermine,

CESSON-SEVIGNE
RENNES
SAINT RENAN
QUIMPERLE
FOUESNANT
COLPO
SAINT MARTIN DES CHAMPS
PLOUFRAGAN
PLELAN LE GRAND
QUIMPER
VERN SUR SEICHE
BRUZ
LANDERNEAU
SAINT GREGOIRE
PONTIVY
CESSON SEVIGNE
QUIMPER
DINAN
LANNION
RENNES
RENNES
GUICHEN
PIPRIAC
MALESTROIT
BREST
RENNES
RENNES
PACE
PLOEMEUR

QUIMPER
RENNES
POULDREUZIC
IFFINIAC
RENNES
BILIER
COMBOURG
GOVEN
MAXENT
CHATEAULIN
BON REPOS-SUR-BLAVET
CLEDEN CAP SIZUN
NOUVOITOU
GOUAREC
BOURG-DES-COMPTES
RENNES

Appui Santé Rance Emeraude,
EHPAD Résidence des Lorientes,
Résidence Sainte Marie,
Amitiés d'Armor,
Résidence autonomie de l'Ourme,
EHPAD Résidence la Poterie,
Réseau Louis Guilloux,
LADAPT Ouest,
Kerjoie,
EHPAD Résidence Bel Air,
Résidence Mareva,
IFPEK,
EHPAD Hyacinthe Hévin,
Hôpital privé des Côtes d'Armor,
**GCSMS « Compétences parentales – compétences
professionnelles »,**
Association Kan Ar Mor,
Résidence de Lanvaux,
ESRP EPNAK,
SIGEHPAD SAINTDOMITHUAL,
EHPAD La Crépinère,
Résidence Saint-Michel,
EHPAD Fondation Massé Trividy,
Résidence Autonomie La Trémoille,
Etablissement public médico-social Bellevue,
EHPAD Kervénanec,
CAP Autonomie Santé,
Etablissement public médico-social BELNA,
EHPAD Ti ar Garantez,
Résidence Ker Lenn,
Association Le Parc,
Association Ar Roc'h,
CRF Tréboul,
EHPAD Pays de Daoulas,
EHPAD Village du Prohoët,
CAP Autonomie Santé,
EHPAD Résidence Le Glouahec,
Résidence La Vallée,
EHPAD Les Mouettes,
EHPAD Kerlaouen,
Résidence La Tourelle d'Argent,
EHPAD Sainte Bernadette,
EHPAD SSIAD Résidence du Bois Joli,
EHPAD Mrg Bouché,
Institut de Cancérologie et Radiothérapie Breillien,
Clinique de l'Iroise,
Résidence Val de Chevré,

SAINT MALO
MARTIGNE FERCHAUD
CHATEAUBOURG
BREST
MONTFORT SUR MEU
CHARTRES-DE-BRETAGNE
RENNES
RENNES
BREHAN
VAL D'ANAST
VANNES
RENNES
ETRELLES
PLERIN
ST JACQUES-DE-LA-LANDE
DOUARNENEZ
GRAND CHAMP
RENNES
SAINT DOMINEUC
GUIPRY-MESSAC
PLOUGOURVEST
QUIMPER
VITRE
BAZOUGES-LA-PEROUSE
LORIENT
LANESTER
PLEMET
CAMARET-SUR-MER
ROSPORDEN
FOUGERES
BETTON
DOUARNENEZ
DAOULAS
SAINT JEAN BREVELAY
LANESTER
LOCMIQUELIC
BECHEREL
LEZARDRIEUX
BREHAN
TREMUSON
SAINT THEGONNEC
QUESTEMBERT
ROSTRENEN
SAINT GREGOIRE
BOHARS
LA BOUEXIERE

Clinique du Golfe,
Résidence les Tilleuls,
Papillons Blancs du Finistère,
EHPAD Les Charmilles,
CCAS de Rennes,
EHPAD Kerlizou,
Association pour l'insertion sociale 35,
SANTENORD,
EHPAD du Docteur Robert,
EHPAD Résidence du Soleil levant,
EHPAD La Chaumière,
Clinique du Moulin,
Clinique Les Glénan,
Clinique Saint Vincent,
Résidence Autonomie Clair Logis,
FACS Bretagne,
Clinique Kerfriden,
Les Jardins d'Erquy,
EHPAD Les Grands Chènes,
ADAPEI 35,
CCAS Pont l'Abbé,
EHPAD Ty an Dud Coz,
Résidence du Petit Bily,
MAS Coallia,
EHPAD Virginie Danion,
EHPAD du Chêne,
Centre d'oncologie Saint Yves,
EHPAD Pierre de Francheville
EHPAD du Prozay
EHPAD Prat an Aod
EHPAD Mestioual
Résidence Les Grands Jardins
CIAS Val d'Ille-Aubigné
Dispositif d'appui à la coordination en territoires d'Ille-et-
Vilaine
Maison associative de la Santé
CCAS de Quimper

SENE
VAL D'IZE
LE RELECQ-KERHUON
REDON
RENNES
CARANTEC
RENNES
MONTGERMONT
GUER
ARZANO
ELVEN
BRUZ
BENODET
LARMOR-PLAGE
GUEMENE-SUR-SCORFF
RENNES
CHATEALIN
ERQUY
BAUD
ST JACQUES-DE-LA-LANDE
PONT L'ABBE
ROSPORDEN
PLANCOET
BREST
MAURON
SCAER
VANNES
SARZEAU
PLOMODIERN
LE FAOU
CLEDER
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
GUIPEL
RENNES
RENNES
QUIMPER

Article 3 : Les autres articles de la décision d'approbation de la convention constitutive du GCS « SRA – CAPPs Bretagne » sont sans changement.

Article 4 : La présente décision d'approbation et la convention constitutive modifiée peuvent être consultées en version électronique sur le site internet du GCS, ou, à défaut, sur celui d'un de ses membres.

Article 5 : Le GCS SRA-CAPPs Bretagne transmet chaque année avant le 30 mars au Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne un rapport approuvé par l'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire, retraçant l'activité du GCS.

Article 6 : La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice adjointe de l'hospitalisation de l'Agence régionale de santé Bretagne et les représentants des membres du GCS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le **26 MARS 2024**

Pour la Directrice générale de l'Agence régionale
de santé Bretagne,
le Directeur général adjoint,



Malik LAHOUCINE